

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte) propose:

Motion n° 52.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 36, en retranchant la ligne 32, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«langues, les postes en question soient déclarés bilingues non impératifs.».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal de la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 60.

M. Bill Domm (Peterborough) propose:

Motion n° 60.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 38, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 19, ce qui suit:

«(3) S'il est déposé auprès du Président de la Chambre des communes, dans les trente jours de séance suivant la date à laquelle le gouvernement a déposé devant la Chambre ou publié dans la *Gazette du Canada* un projet de règlement désignant comme bilingue quelque région ou secteur du Canada ou lieu à l'étranger, une opposition écrite motivée, sous forme de motion tendant à l'examen par la Chambre de l'objet de l'opposition, signée par au moins dix députés de la Chambre, la Chambre procède, dans les trente jours de séance suivants où elle siège, à l'étude de la motion et à l'examen de l'objet de l'opposition.»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Les langues officielles—Loi

Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 60 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 61.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Motion n° 61.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, en supprimant l'article 38.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 61 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 70.

M. Alex Kindy (Calgary-Ouest) propose:

Motion n° 70.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 39, en retranchant la ligne 15, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«des deux collectivités de langue officielle et du caractère multiculturel du Canada».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.